



Directive relative à l'organisation et à l'évaluation de l'examen pratique pour le permis de port d'armes à feu

(art. 2, al. 3, du règlement d'examen pour le permis de port d'armes du 21 septembre 1998¹)

But

Examiner la manipulation correcte de l'arme
Examiner l'aptitude au tir

Programme

Selon formulaire d'évaluation

Valeurs

Touché dans la zone	1 point
Touché hors zone	0 point
Hors silhouette	1 point en moins
Coups non tirés dans le temps prescrit	1 point en moins
Coups non tirés ou tirés en trop	1 point en moins

Le coup est compté uniquement lorsque le touché se trouve entièrement à l'intérieur de la zone.

Le candidat doit être muni

- de son arme personnelle et des accessoires permettant de la porter,
- des munitions nécessaires à l'examen.

L'organisateur met à sa disposition des

- protections auditives,
- formulaires d'évaluation,
- feuilles d'attestation,
- lunettes de protection,
- ronds de papier transparents.

Cible

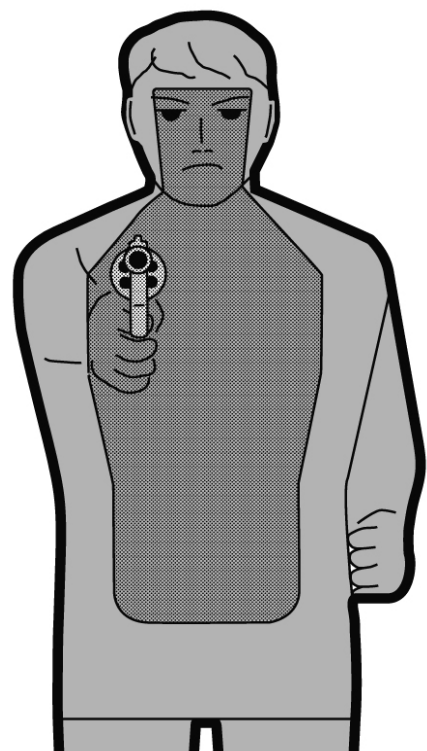
WTB12

art. n° 751.87

de la société Kromer

¹ RS 514.546.1

Office central des armes, 01.2012



Résultats de l'examen

Les résultats sont communiqués à l'issue de l'examen.

Une attestation est remise aux candidats.

Pièces relatives à l'examen

Tous les documents relatifs à l'examen restent en possession de l'organisateur.

Une nouvelle cible (WTB12) doit être utilisée pour chaque candidat.

En cas de doute, la cible ayant servi à l'examen sera signée par le candidat et conservée.

Remarques particulières

L'examen doit être effectué avec l'habillement et l'équipement normalement utilisés lorsque l'arme est portée.

Pour les porteurs d'armes en civil – veste et étui civil.

Pour les porteurs d'armes en uniforme – uniforme et étui.

Les accessoires optiques, tels que lunettes de tir, ne sont pas autorisés.

Pour passer l'examen, prendre l'arme prévue pour l'engagement.

Les pistolets à simple action doivent être portés non chargés et assurés durant l'examen.

Les armes d'ordonnance sont autorisées pour l'examen dans la mesure où elles sont privatisées (poinçon P).

Le chien ne doit pas être armé préalablement.

Au début du programme de tir, la main ne doit pas être sur l'arme.

Dérangements de l'arme

Si l'arme devait ne pas fonctionner correctement, le programme de tir peut être **répété une fois**; si un nouveau problème de fonctionnement se présente lors du même programme de tir, l'examen est interrompu.

Chronométrage

- Installation avec cibles pivotantes
- Appareil de contrôle du tir (shooting timer)